DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Vendredi 18 novembre 2022

N° DE LA DELIBERATION : 2022048

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : **Bonot Anne-Marie, Buchon Christine, Croxo Charles, Croxo Stéphanie, Lafont Eric, Laine Jean-Michel, Ozil Cyril, Recht Caroline**
Absent : **Sébastien Bourguet (procuration à Eric Lafont), Jean-Luc Sauvayre (procuration à Jean-Michel Laine), Sylvain Ozil**

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 10

Date de la convocation : 09 novembre 2022
Date d'affichage : 09 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 24/11/2022
Reçu en préfecture le 24/11/2022
Affiché le 25/11/2022
ID : 030-213001092-20221118-DE2022048-DE

Objet de la délibération : VALIDATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune peut mettre à disposition un logement communal à LA CLEDE par convention. Il fait lecture de la convention pour information.

Le logement concerné par la convention se situe 7 rue du Bourrelier et sera exclusivement réservé à la sous-location par La Clède à des ménages réfugiés ou déplacés ukrainiens bénéficiant d'un statut de protection temporaire accordé par l'Etat français en raison du conflit armé frappant leur pays.

Le loyer envisagé s'élève à 350 euros + 20 euros de charges. La durée de la location est d'un an à partir du 1er décembre 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres d'approuver la convention de mise à disposition et donne pouvoir à son Maire de la signer.

Fait à Euzet les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS R.F. (Gard)

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 24/11/2022
Reçu en préfecture le 24/11/2022
Affiché le 25/11/2022
ID : 030-213001092-20221118-DE2022048-DE